



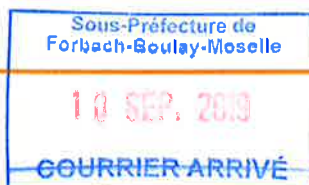
CARTE COMMUNALE



Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Approbation de la Carte Communale par délibération
 du Conseil Communautaire du District Urbain de Faulquemont
 du **04 SEP. 2019**

Le Président, François LAVERGNE



7 place Albert Schweitzer – 57930 Fénétrange
 Tél. 03 87 03 00 80 – Fax 03 87 03 00 96
 e-mail : ecolor.be@wanadoo.fr



FOULIGNY

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
EL7	Servitudes d'alignement.	<p>Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89. repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38. modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales)</p>	<p>RD 19 approuvé le 08/07/1895 du PK 31.430 au PK 31.640.</p>	<p>Conseil Départemental de Moselle U.T.R. de FAULQUEMONT 42 rue de la Gare 57380 FAULQUEMONT</p>
EL7	Servitudes d'alignement.	<p>Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89. repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38. modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales)</p>	<p>RD 603 approuvé le 09/07/1894. du PK 48.442 au PK 49.143 . PR 41 + 1164 ... 42 + 363</p>	<p>Conseil Départemental de Moselle U.T.R. de FAULQUEMONT 42 rue de la Gare 57380 FAULQUEMONT</p>
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Art.12 loi 15/6/1906 remplacé par L323-3 et suiv. + L323-10 du code énergie . Art.298 loi finances 13/7/25. Art.35 loi 8/4/46 modifiée. Décret 6/10/67 et 11/6/70. Circulaire 24/6/70. Arrêté interminist. 17/5/2001. Art. R4534-107 et suivants code du travail</p>	<p>Réseau 20 KV.</p>	<p>URM Service Distribution 2bis rue Ardant du Picq - B.P. 10102 - 57014 METZ Cedex 01</p>
PPRi	Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques naturels (P.P.R.) - Inondations.	<p>Périmètre institué en application de la loi n° 95-101 du 02.02.1995 et du décret n° 95-1089 du 05.10.1995 qui abroge l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme.</p>	<p>Le Plan de Prévention du Risque naturel "Inondations" de la Vallée de la Nied est approuvé par arrêté préfectoral du 29/09/2003. Le dossier PPR comporte un règlement, un rapport de présentation et un document graphique.</p>	<p>Direction Départementale des Territoires. S.R.E.C./Urbanisme et Prévention des Risques. 17, quai Paul Wiltzer. B.P. 31035. 57036 METZ CEDEX 01</p>

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
PT2	Servitudes de protection contre les obstacles .	Articles L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996). Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.	Décret du 14/10/2013 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien Saulny Fort Lorraine/Laudrefang Karrenstrasse.	Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz CS n°30001 57044 METZ Cedex 1
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L.45-1 à L.48 et L.53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.	-	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP 88007 21080 DIJON Cedex 9